



COMMUNE D'YZERNAY

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF - PRINCIPAL

ANNEE 2026

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet www.yzernay.fr et pourront être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie aux jours et heures d'ouverture.

I. Le cadre général du budget

Le budget primitif 2026 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il se voit appliquer la nomenclature M57. Il est voté au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, sans vote formel pour les chapitres « opérations d'équipements ».

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril de l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif voté par le conseil municipal en séance du 9 mars 2026 a été établi avec la volonté :

- De maîtriser, les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- De modérer la pression fiscale,
- De mobiliser des subventions auprès des partenaires financiers chaque fois que possible,

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1. Les dépenses de fonctionnement

Elles sont constituées des charges d'entretien et de consommation des biens communaux, des achats de matières premières et de fournitures, des prestations de services, des salaires du personnel, des subventions versées aux associations, et les intérêts des emprunts à payer.

DEPENSES		BUDGET 2025	REALISÉ 2025	BUDGET 2026
Chap 011	Charges à caractère général	395 420.00	344 108.80	384 820,00
Chap 012	Charges de personnel	260 850.00	245 406.47	249 867,00
Chap 014	Atténuation de produits	18 500.00	6 686.00	17 000,00
Chap 042	Opérations d'ordre entre sections	82 871.00	96 073.67	87 456,00
Chap 65	Autres charges de gestion courante	406 660.00	395 078.40	435 260,00
Chap 66	Charges financières	5 000.00	4 608.78	4 000,00
Chap 67	Charges exceptionnelles	1 500.00	72.96	1 000,00
Chap 68	Dotation provision dépréciations	12 500.00	0.00	12 500,00
Chap 023	Virement à la section investissement	1 004 297.03		1 198 511,68
Total Dépenses de fonctionnement		2 187 598.03	1 092 035.08	2 390 414,68

a) Les dépenses générales (chapitre 011) : elles regroupent les achats d'eau, d'électricité, de gaz, de fournitures et de petits matériels, l'entretien des bâtiments, de la voirie et des terrains, les primes d'assurance, les honoraires, les fêtes et cérémonies, ...

b) Les dépenses de personnel (chapitre 012) : la masse salariale inclut les rémunérations brutes, les charges salariales et patronales, l'assurance du personnel et la médecine du travail. En 2026, la masse salariale diminue du fait du recrutement en 2025 de quatre agents recenseurs pour mener l'enquête de recensement de la population 2025. A noter la hausse de 3 points du taux de cotisation de la CNRACL (caisse de retraite)

c) L'atténuation de produits (chapitre 014) : Ce chapitre comprend le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal). Il s'agit d'un fonds prélevé sur les communes avec de forte ressources pour être redistribué aux communes défavorisées.

d) Les charges de gestion courante (chapitre 65) : Il s'agit des indemnités versées aux élus et charges afférentes (70 200 €), des subventions versées aux associations (150 000 €), de la participation aux charges de fonctionnements de l'école privée Ste Anne d'Yzernay et aux écoles publiques (142 000 €), des subventions aux CCAS et des contributions versées au syndicat d'électricité intercommunal de Maine-et-Loire.

e) Les charges financières (chapitre 66) : ce sont les intérêts des emprunts contractés.

f) Les opérations d'ordre entre sections (chapitre 042) : Il s'agit d'une dépense obligatoire qui constitue l'autofinancement de base, générant une recette d'investissement.

g) Le virement à la section d'investissement ou autofinancement (chapitre 023) : Le virement à la section d'investissement, ressource propre de la collectivité, constitue d'une part une épargne obligatoire destinée à la couverture du remboursement du capital de la dette, et d'autre part une épargne volontaire permettant de limiter de manière pérenne le recours à l'emprunt, et de financer les dépenses d'équipements de la section d'investissement.

Le montant du virement à la section d'investissement de 1 198 511,68 €.

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (locations, concession de cimetière...), aux impôts locaux, aux dotations et participations versées par l'Etat et autres organismes.

RECETTES		BUDGET 2025	REALISÉ 2025	BUDGET 2026
Chap 002	Excédent reporté	624 874.74		698 849,20
Chap 013	Atténuations de charges	2 300.00	2 404.95	0,00
Chap 042	Opérations d'ordre entre sections	200.00	5 271.46	0,00
Chap 70	Produits des services	21 270.00	21 930.50 €	22 450,00
Chap 73	Impôts et taxes	261 954.00	269 180.45	260 954,00
Chap 731	Fiscalité locale	771 967.00	761 880.70	781 235,00
Chap 74	Dotations	194 590.00	195 413.13	178 050,00
Chap 75	Autres produits gestion courante	310 442.29	73 219.48	448 876,48
Chap 77	Produits exceptionnels	0.00	18 780,00	0,00
Total Recettes de fonctionnement		2 187 598.03	1 348 080.67	2 390 414,68

a) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70) : ces recettes proviennent des redevances d'occupation du domaine public (3500 €), des concessions dans le cimetière et de l'indemnité versée par La Poste pour l'agence Postale communale (14 500 €).

b) Les impôts et taxes (chapitre 73) : il s'agit de l'attribution de compensation versée par Cholet Agglomération dont le montant est fixé à 172 470 €, 23 484 € du FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources), 20 000 € de reversement du FPIC (estimation) et les droits de mutations immobilières.

c) La fiscalité locale (chapitre 731) : il s'agit des impôts locaux et autres ressources fiscales indépendantes.

Lors du vote du budget, compte tenu de l'augmentation de certains postes de dépenses, de la baisse de certaines recettes notamment de la dotation globale de fonctionnement le conseil municipal a décidé une augmentation de 2% des taux de la fiscalité directe locale fixés ainsi pour l'année 2026 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41,64 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43,19 %
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 12,27 %

	Bases estimées 2026	Taux 2026	Produits estimés 2026
Foncier bâti	1 701 000	41,64 %	708 296 €
Foncier non bâti	209 200	43,19 %	90 353 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	33 400	12,27%	4 098 €
Total			802 748 €
Effet coefficient correcteur			-90 344 €
Total c/73111			712 404 €
Différence année 2025			42 811 €
Dont effet bases :			4 356 €
Dont effet taux :			15 807 €

Le produit attendu en 2026 au titre de la fiscalité directe locale s'élève à 802 748 € duquel est déduit le coefficient correcteur de 90 344 € soit un produit de 712 404 €. Cela représente une recette supplémentaire de 20163 € par rapport à l'année 2025 du fait de la revalorisation des bases et des nouvelles bases.

S'ajoutent dans ce chapitre la taxe sur les pylônes électriques (67 950 €) et les droits de places versées par les commerçants ambulants (1200 €).

d) Les dotations et participations (chapitre 74) : il s'agit des dotations de l'État (dotation forfaitaire (DGF), dotation de solidarité rurale) et compensations.

Les dotations attendues de l'Etat :

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat pour 2026 s'élèvera à 74 284 € soit une baisse de 9 111 € par rapport à l'an passé.
- La dotation de solidarité rurale et la dotation aux élus locaux n'ont pas été notifiées pour l'année 2026.
- Les compensations des exonérations foncières s'élèvent à 53 000 €.

d) Les produits de gestion courante (chapitre 75) : correspondent aux sommes encaissées au titre des loyers des bâtiments communaux et locations de salles. En 2026, est inscrit le reversement de l'excédent du budget lotissement La Chapelle tranches 1 et 2.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Le virement à la section d'investissement (autofinancement) s'élève à 1 198 511,68 €.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 390 414,68 €.

III. La section d'investissement

La section d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement regroupe :

1. Les dépenses d'investissement

Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

DEPENSES		BUDGET 2025	REALISÉ 2025	BUDGET 2026
Chap 001	Solde d'exécution reporté	28 844.23		67 016,13
Chap 040	Opérations d'ordre entre sections	200.00	5 271.46	0,00
Chap 041	Opérations patrimoniales	8 000.00	0.00	8 000.00
Chap 16	Remboursements d'emprunts	66 600.00	66 313.14	67 000,00
Chap 20	Immobilisations incorporelles	55 000.00	27 575.60	33 430,00
Chap 204	Subventions d'équipements versées	120 000.00	51 832.64	103 000,00
Chap 21	Immobilisations corporelles	1 151 353.03	275 238.50	1 326 042,69
Total Dépenses d'investissement		1 429 997.26	426 231.34	1 604 488,82

a) Les immobilisations incorporelles (chapitre 20) : il s'agit des dépenses de frais d'études et d'acquisitions de logiciels.

b) Les subventions d'équipements versées (chapitre 204) : il s'agit principalement des fonds de concours versés au Syndicat Intercommunal des Energies de Maine-et-Loire (Siéml) pour les travaux de rénovation du réseau de l'éclairage public. En 2026, sera réalisé avec décalage le programme 2025 (Rues du Pâtis, Frairie, St François d'Assise) et le programme 2026.

c) Les immobilisations corporelles (chapitre 21) : il s'agit des acquisitions de terrains, travaux de rénovation de bâtiments communaux, travaux de construction, travaux de réfection de voirie, acquisitions de mobilier ou matériels.

Les principaux projets de l'année :

(les montants inconnus au stade de l'élaboration du budget sont des enveloppes prévisionnelles)

- ❖ Acquisition de terrains : 60 000 €
- ❖ Acquisition d'un bâti et travaux de démolition dans le cadre de l'aménagement du carrefour RD25-148 : 150 000
- ❖ Travaux de voirie : 35 000 €
- ❖ Bâtiments :
 - Achèvement des travaux d'aménagement d'une cellule commerciale 3 Place Colbert : 34 000 € TTC
 - Agrandissement du local de la micro-crèche – 24 rue de la Petite Gagnerie : 200 000 € HT
 - Aménagement d'un local poubelle pour les cellules commerciales, Place Colbert sur le pignon du bâtiment de la boulangerie 5 Place Colbert : 10 000 €
- ❖ Mise en place d'un système de vidéoprotection sur la voie publique : 70 000 €
- ❖ Acquisitions de mobilier : 10 000 €
- ❖ Acquisitions de matériels : 50 000 €

2. Les recettes d'investissement

Deux types de recettes coexistent :

- les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) ...
- et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement.

RECETTES		BUDGET 2025	REALISÉ 2025	BUDGET 2026
Chap 021	Virement de la section de fonctionnement	1 004 297.03		1 198 511,68
Chap 024	Produits des cessions	4 140.00		10 600,00
Chap 040	Opérations d'ordre entre sections	82 871.00	96 073.67	87 456,00
Chap 041	Opérations patrimoniales	8 000.00	0.00	8 000,00
Chap 16	Emprunts	0.00	0.00	0.00
Chap 10	Dotations et fonds divers	291 755.23	288 265.88	210 071,13
Chap 13	Subventions d'investissements	35 600.00	1 685.52	43 600,00
Chap 204	Subventions d'équipement versées	0.00	2 005.20	0.00
Chap 21	Immobilisations corporelles	0.00	29.17	45 000,00
Chap 27	Autres immobilisations financières	3 334.00	0.00	1 250,01
Total Recettes d'investissement (€)		1 429 997.26	388 059.44	1 604 488,82

a) Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) : il s'agit de l'autofinancement qui correspond au solde excédentaire de la section de fonctionnement : 1 198 511,68 €

b) les dotations et fonds divers : il s'agit du Fonds de Compensation de la TVA à percevoir sur les dépenses d'investissement 2024 (20 000 €), de l'excédent de fonctionnement 2025 affecté à l'investissement 2026 (182071 €), de la taxe d'aménagement (8 000 €)

c) les subventions d'investissement (chapitre 13) : sont à percevoir les subventions liées à l'aménagement de l'agence postale communale : 15 600 € de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (Etat) et 25 000 € Fonds de péréquation postal.

d) Immobilisations corporelles : il s'agit du transfert comptable au budget Lotissement Le Moulin Oiseau de la valeur d'acquisition par la Commune (sur le budget principal) des terrains destinés à l'aménagement du futur lotissement.

e) Autres immobilisations financières (chapitre 27) : il s'agit du remboursement partiel de l'avance versée par le budget principal au budget photovoltaïque lors des travaux d'installation de panneaux sur la toiture de la Salle des Sports en 2019.

Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **1 604 488,82 €**.

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

1. Résultats de clôture de l'exercice 2025 et affectation du résultat au budget primitif 2026

Les résultats de l'exercice 2025 :

<u>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</u>	
Excédent 2024 reporté sur 2025	796 618.97
Part affectée à l'investissement	- 171 744,23
Dépenses de l'année	1 092 035.08
Recettes de l'année	1 348 080.67
Résultat de l'année	256 045.59
Résultat fonctionnement 2025	880 920.33
<u>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</u>	
Déficit 2024 reporté sur 2025	- 28 844.23
Dépenses de l'année	426 231.34
Recettes de l'année	388 059.44
Résultat de l'année	-38 171.90
Résultat investissement 2025	-67 016.13
Résultat global 2025	813 904.20
<u>RESTE A REALISER - SECTION INVESTISSEMENT</u>	
Reste à réaliser dépenses investissement 2025	-150 655,00
Reste à réaliser recettes investissement 2025	35 600,00
BESOIN NET D'INVESTISSEMENT	-115 055,00
<u>AFFECTATION DU RESULTAT 2025</u>	
Report en recettes de fonctionnement c/002	698 849.20
Affectation complémentaire en réserve c/1068	182 071.13

2. Vue d'ensemble du budget primitif 2026

Section de Fonctionnement	Dépenses (€)	Recettes (€)
Vote	2 390 414,68	1 691 565,48
Report excédent 2025	0,00	698 849,20
Total	2 390 414,68	2 390 414,68

Section d'Investissement	Dépenses (€)	Recettes (€)
Vote	1 386 817,69	1 568 888,82
Restes à réaliser 2025	150 655,00	35 600,00
Report clôture 2025	67 016,13	0,00
Total	1 604 488,82	1 604 488,82

3. Principaux ratios

Les principaux ratios présentés au BP 2026 sont présentés ci-dessous.

La population totale de la Commune d'Yzernay au 1^{er} janvier 2026 est de 1904 habitants (données INSEE).

Dépenses réelles de fonctionnement / population	580,07 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	888,43 €
Dépenses d'équipement brut / population	714,01 €
Encours de dette / population	191,47 €
DGF / population	64,23 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	22,62%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	69,25%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	80,37 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	21,55%
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	34,71 %

Données extraites de l'état I – A « Informations générales » - BP 2026

4. Etat de la dette

Au Budget primitif 2026, sont inscrits :

- Au chapitre 66 des intérêts à hauteur de 3941,55 €
- Au chapitre 16 (dépenses) : 66 245,22 € de remboursement en capital de la dette

L'état de la dette : 4 emprunts à taux fixe à rembourser avec une extinction au 31/12/2034.

L'encours de la dette au 01/01/2026 (capital restant dû) s'élève à 364 552 €.

Les échéances en 2026 (capital + intérêts) s'élèvent à 70 186,77 €

La capacité de désendettement : ce ratio indique le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du stock de dette. Au 31/12/2025, il s'élève à 1,11 années. (Encours de la dette / CAF brute)

V – budgets annexes

Le budget principal comporte deux **budgets annexes** :

Le budget photovoltaïque :

Est un budget à autonomie financière, c'est-à-dire financé par ses propres ressources liées à l'exploitation de l'activité.

Le budget est présenté en équilibre comme suit :

Section exploitation : 24 839,25 €

Les dépenses sont liées au fonctionnement et à la dotation aux amortissements pour un montant de 4 200 €. Les recettes d'exploitation proviennent de la revente de l'électricité produite pour 7500 €.

Section investissement : 10 250,01 €

En investissement, est inscrit le remboursement de l'avance du budget principal qui a permis de financer les travaux de pose des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des sports ainsi qu'une provision pour de futurs travaux.

Vue d'ensemble du budget Photovoltaïque 2026

Section de Fonctionnement	Dépenses (€)	Recettes (€)
Vote	24 839,25	7 500,00
Report excédent 2025	0,00	17 339,25
Total	24 839,25	24 839,25
Section d'Investissement	Dépenses (€)	Recettes (€)
Vote	10 250,01	3 416,00
Report clôture 2025	0,00	6 834,01
Total	10 250,01	10 250,01

Le budget lotissement La Chapelle

Le budget a été créé en 2012 lors de la création de la première tranche du lotissement La Chapelle.

La 1^{ère} tranche du lotissement comprenant 42 lots est achevée. Restent les travaux de finitions de voirie programmés en 2025.

Le seconde tranche du lotissement (20 lots) démarrée en 2022 et a vu les premières constructions s'achever en 2024. Au 1^{er} janvier 2026, 14 lots sont vendus dont 7 lots en 2025. Le prix de vente a été fixé par délibération du conseil municipal en date du 14 mars 2022 à 62,93 € HT soit 75 € TTC (12,07 € de TVA sur marge). Les 6 lots restant sont réservés et devraient être vendus au cours de l'exercice 2026.

Le budget est présenté en équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : 744 964,34 €

Les dépenses inscrites en section de fonctionnement correspondent aux travaux de finitions voirie du lotissement La Chapelle 1 (trottoirs), aux travaux de finitions du lotissement La Chapelle 2 pour un total de 215 000 € HT.

Les recettes proviendront de la vente des lots de La Chapelle 2 pour 200 000 € HT. Les autres sommes sont des écritures de stocks et d'équilibre.

Section investissement : 138 486,86 €

Ne figurent en section d'investissement que des écritures de stocks.

Vue d'ensemble du budget Lotissement La Chapelle 2026

Section de Fonctionnement	Dépenses (€)	Recettes (€)
Vote	744 964,64	187 200,00
Report excédent 2025	0,00	557 764,34
Total	744 964,34	744 964,34

Section d'Investissement	Dépenses (€)	Recettes (€)
Vote	30 000,00	138 486,86
Report clôture 2025	108 486,86	0,00
Total	138 486,86	138 486,86

Le budget lotissement Le Moulin Oiseau

Le budget a été créé au 1^{er} janvier 2026 en vue de l'aménagement du lotissement du Moulin Oiseau sur les parcelles cadastrées section AP712 et 714, situées Impasse du Moulin Oiseau.

Le budget est présenté en équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : 355 001,00 €

Les dépenses inscrites en section de fonctionnement correspondent au transfert comptable du budget principal au budget Lotissement Le Moulin Oiseau de la valeur d'acquisition par la Commune des terrains destinés à l'aménagement du futur lotissement (47 000 €), des études d'aménagement (30 000 €) et des travaux de viabilité suivant l'avancée du projet.

Les recettes proviendront de la vente des lots. Les autres sommes sont des écritures de stocks et d'équilibre.

Section investissement : 177 000,00 €

Ne figurent en section d'investissement que des écritures de stocks.

Vue d'ensemble du budget Lotissement Le Moulin Oiseau 2026

Section de Fonctionnement	Dépenses (€)	Recettes (€)
Vote	355 001,00	355 001,00
Report excédent 2025	Néant	Néant
Total	355 001,00	355 001,00

Section d'Investissement	Dépenses (€)	Recettes (€)
Vote	177 000,00	177 000,00
Report clôture 2025	Néant	Néant
Total	177 000,00	177 000,00

VI - Perspectives

L'objectif est de continuer à maintenir un niveau d'épargne stable et suffisant permettant :

- de conserver un bon niveau d'excédent de fonctionnement
- de conserver un taux d'endettement faible, et donc une capacité à engager de nouveaux investissements.

Ces futurs investissements reposeront sur l'aptitude à maîtriser les dépenses de fonctionnement, seule voie au maintien d'un bon niveau de marge brute.